



## Communiqué de Presse

### **Alerte : Quand la loi n'est pas appliquée, les plus démunis sont pénalisés**

En février 2019, la nuit de la Solidarité a été l'occasion de recenser 3 600 personnes dormant dehors à Paris une nuit donnée (soit 20% de plus que l'année précédente). Le SIAO75 identifie actuellement, sur Paris, 3500 ménages, soit 7 000 personnes hébergées dans les dispositifs financés par l'Etat, alors même que cela n'est plus une réponse adaptée : un logement social correspondrait mieux à leurs besoins, serait moins cher pour la collectivité, et permettrait de libérer des places d'hébergement pour ceux qui en attendent en vain.

Au-delà de la situation critique des personnes sans domicile fixe, ce sont des milliers de ménages à faibles ressources qui ont aujourd'hui le plus grand mal à obtenir un logement social.

**La Loi Egalité et Citoyenneté, adoptée en janvier 2017, a prévu d'améliorer les attributions de logements sociaux, et a posé l'obligation d'organiser une « conférence du logement » sur chaque territoire, pour coordonner les différents acteurs (Etat, collectivités locales, bailleurs, associations...). Cette conférence devait être mise en place dans les 2 ans suivant la promulgation de la loi, soit le 27 janvier 2019 au plus tard. A Paris, elle n'est toujours pas mise en place, et son installation est sans cesse différée par la Mairie de Paris et l'Etat.**

Les travaux préparatoires trainent, l'installation de la conférence du Logement est reportée, et en attendant, les objectifs légaux ne sont pas tenus :

- **Un Accord Collectif, signé par la Mairie et l'Etat en 2012 et prolongé année après année, prévoit la mobilisation, chaque année, à Paris, de 2 000 logements sociaux pour les ménages sortant d'hébergement ou d'habitat très insalubre. Dans les faits, moins de 1 000 logements par an ont été attribués sur les 5 dernières années. Cet objectif minimum de 2 000 logements pour les publics les plus fragiles doit absolument être atteint ;**
- **Alors que la loi prévoit que 25% des attributions de logements sociaux soient réservés aux 25% ménages les plus pauvres, actuellement ce sont seulement 11% des logements qui leur sont attribués ;**
- **Alors que la loi DALO fixe l'obligation à tous les réservataires de contribuer pour que les ménages DALO soient relogés dans les 6 mois après que leur situation ait été reconnue prioritaire et urgente, 18 000 ménages attendent toujours leur relogement et les obligations fixées à l'Etat, à la Ville, à Action logement et aux bailleurs sociaux ne sont pas suffisamment mises en œuvre.**

Non seulement les dispositions légales ne sont pas respectées, alors qu'elles sont d'application immédiate depuis janvier 2017, mais en plus celles permettant de s'assurer que toutes les mesures adéquates sont prises et évaluées sont elles aussi non respectées !

**Dans ce contexte, il nous paraît urgent que la Conférence du Logement soit instituée et adopte les mesures concrètes nécessaires pour respecter pleinement, immédiatement, les obligations légales, et ainsi améliorer l'accès au logement social des ménages les plus démunis.**

Pour tout complément d'information : SIAO Insertion 75 : 01 83 97 66 81  
Martin CHOUTET : [mchoutet@siao75.fr](mailto:mchoutet@siao75.fr) Patrick ROUYER : [prouyer@siao75.fr](mailto:prouyer@siao75.fr)